

Chef de département : J.P ILARY

Ville d'Avray, le 18 juin 2026

Direction des études : G.GUIDA

E-mail : secretariat-geii@iut.parisnanterre.fr

Secrétariat : 01 40 97 48 13 ou 48 17

CONVOCATION DE RENTREE 2026/2027

La réunion de rentrée des étudiants de 3ème année de BUT GEII FI-FA_aura lieu le :

Lundi 31 août 2026 à 14h00
Salle A2 210 - Bâtiment A2 – 2ème étage.

Votre présence est obligatoire.

Vous devez également fournir **une photo couleur récente** pour le trombinoscope (nom et prénom notés au dos). Vous pouvez envoyer la photo par mail avant la réunion de rentrée à secretariat-geii@iut.parisnanterre.fr.

Nous vous invitons à procéder à votre inscription administrative, selon les modalités indiquées via le lien suivant : <https://cva.parisnanterre.fr/formation-et-scolarite/inscription-candidature>.

Votre carte d'étudiant délivrée lors de l'inscription administrative est à conserver sur vous toute l'année universitaire.

De même, il est important que vous activiez et consultiez régulièrement votre adresse électronique @parisnanterre.fr, qui constituera à compter de la rentrée la seule adresse utilisée par l'équipe pédagogique. Cette adresse vous permet également d'accéder à toutes les ressources de l'université. Les informations concernant le fonctionnement de la messagerie se trouvent sur cette page : <https://cva.parisnanterre.fr/realiser-son-inscription>

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,

Géraldine GUIDA
Chargée des études du BUT GEII 3

Procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap

Madame, Monsieur

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez demander un aménagement d'études auprès de l'équipe plurielle locale de l'IUT de Ville d'Avray.

La procédure à suivre est la suivante :

1. Déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap auprès de votre département d'accueil via l'adresse referents-handicap-geii@iut.parisnanterre.fr.
2. Rencontrer votre médecin traitant ou les spécialistes qui vous suivent afin de rassembler l'ensemble des documents nécessaires à l'étude de votre dossier par le service de médecine préventive de l'Université.
3. Vous signaler à la rentrée auprès du directeur des études du département.
4. Un rendez-vous avec le médecin de médecine préventive vous sera donné **avant la réunion de l'équipe plurielle** afin d'évaluer les besoins d'aménagement d'études et d'examen. Vous devrez présenter l'ensemble des documents récoltés au point 2. Le médecin rend un avis consultatif et confidentiel à l'équipe plurielle.
5. **L'équipe plurielle se réunira le 13 octobre 2026** et vous proposera alors un plan d'aménagement pouvant porter sur l'organisation du cursus, sur les aides humaines et/ou sur les aides techniques, en tenant compte des contraintes pédagogiques et organisationnelles propres au fonctionnement du département.

Remarques :

Attention pour les nouveaux étudiants : la procédure est à suivre même si un handicap reconnu a donné lieu à un aménagement les années antérieures.

Les étudiants déjà inscrits à l'IUT et bénéficiant d'un aménagement valable sur l'ensemble du cursus ne doivent pas effectuer de nouvelle demande, sauf changement.

Si besoin, à l'issue de chaque semestre, un entretien pourra être réalisé pour revoir le plan d'aménagement mis en place.

La prise en charge de votre handicap en entreprise (stage, alternance) ne relève pas de l'équipe plurielle de l'IUT mais de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).